

Règlement Particulier des Épreuves (RPE)

Championnat Loisir 6x6 mixte et 4x4 mixte

CDS 77 - Saison 2023/2024



Comité Départemental de Volley de Seine et Marne

Gestion : manuel.geslin@cdvb77.fr Présidente de la CDS : marjorie.lecerf@cdvb77.fr

Dernière mise à jour le, 1 septembre 2023

En attente d'approbation par le prochain Comité Directeur du CDVolley 77

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Départementale Sportive.

Préambule

L'engagement dans un championnat loisir implique d'en respecter l'esprit : la recherche de performance et la victoire ne doivent en aucun cas primer sur l'esprit de convivialité qui doit régner entre les équipes. Nous invitons tous les joueurs et responsables d'équipe à faire de leur mieux pour que les compétitions loisir restent agréables et stimulantes pour tous.

Merci de faire en sorte que toutes les rencontres puissent se jouer sur le terrain en recherchant toutes les solutions possibles pour reporter les matchs quand une équipe est incomplète. Lorsque l'effectif de l'équipe est suffisant, l'absence du meilleur joueur ne peut être un motif valable pour reporter une rencontre.

Art. 1 - Généralités

Le présent règlement s'applique aux championnats seniors loisir 6x6 mixte (L6) et loisir 4x4 mixte (L4) organisés par la CDS de Seine et Marne.

Il vient en complément du RGES (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales qu'il est nécessaire de lire au moins une fois.

Art. 2 - Engagement des GSA

L'engagement est libre et ouvert à tous les clubs affiliés au CDVolley77.

Le nombre d'équipe par GSA est illimité.

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs 2023/2024 du CDVolley77.

Art. 3 – Équipes et joueurs

Art. 3.1 – Licences autorisées

Seuls les licenciés Compét'lib des catégories seniors et M21 sont autorisés à participer aux rencontres. Les M18 doivent, eux, avoir validé leur simple surclassement pour participer. Attention, les licenciés VPT ne sont pas autorisés à participer à ce championnat !

Art. 3.2 – Composition d'une équipe

Chaque équipe se compose de 12 joueurs au maximum en 6x6 et 8 joueurs maximum en 4x4, dont une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

Les changements d'équipe durant la saison sont règlementés :

- en cas d'absence de la/des joueuse(s) féminine(s), une joueuse d'une autre équipe peut valablement participer à la rencontre, sans autre conséquence.
- en cas d'effectif incomplet, empêchant la rencontre, et seulement dans ce cas, les renforts masculins sont autorisés à la condition que le joueur n'appartienne pas à une équipe d'un niveau supérieur.
- tout renfort doit être explicitement annoncé à l'équipe adverse avant le début de la rencontre.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 5 joueurs en 6x6 ou à 3 joueurs en 4x4).

Art. 3.3 – Tenue des joueurs

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. Les maillots numérotés ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés, notamment en 6x6 pour faciliter le travail des arbitres.

En 6x6, l'éventuel libéro doit porter une tenue différente de ses coéquipiers et être facilement identifiable par l'arbitre (port d'un dossard par exemple).

Art. 4 – Calendrier des rencontres

Art. 4.1 – Implantations initiales

Les rencontres sont implantées en semaine, du lundi au vendredi. Le début de rencontre peut être fixé de 20h à 21h sans accord préalable du club adverse (horaire VERT). Une implantation à 19h ou 21h30 reste possible mais nécessitera au préalable l'accord du club adverse (horaire ROUGE).

Les calendriers des championnats loisirs sont disponibles sur l'espace fédéral du CDVolley de Seine et Marne : http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbsp0_home.php?codent=PTIDF77

Art. 4.2 – Demande de modification du calendrier

Une fois le calendrier établi, les demandes de modifications d'implantation sont autorisées et gratuites.

Nous recommandons de prendre contact avec les adversaires avant toute demande de report afin de vous mettre d'accord sur une nouvelle implantation.

Le club demandeur doit obligatoirement saisir une demande de modification du calendrier sur l'espace fédéral 7 jours avant la date du match prévu au calendrier.

Si vous recevez la rencontre, vous pouvez modifier la salle et l'horaire de la rencontre, sans accord du club adverse, si elle reste le même jour **et** dans la plage horaire VERTE.

Si vous souhaitez reporter une rencontre à une horaire ROUGE ou à une nouvelle date, alors l'avis favorable du club adverse est nécessaire.

Attention toutefois, les matchs ne peuvent pas être reportés :

- au-delà du premier match RETOUR, pour les matchs de la phase ALLER,
- au-delà de la date limite de phase RETOUR, fixée par la CDS, pour les matchs RETOUR,
- au-delà de la date limite fixée par la CDS lors d'un championnat en plusieurs phases.

Art. 4.3 – Forfait avant la rencontre (J-1 minimum)

En cas d'équipe incomplète avant la rencontre, entraînant le forfait de cette équipe, le responsable doit prévenir l'adversaire par mail en mettant obligatoirement en copie la CDS77, ce dès que possible et au moins 24h avant la rencontre. Dans ce cas, la CDS annulera la rencontre et enregistrera le forfait sur le serveur. Aucune feuille de match n'est nécessaire.

Art. 4.4 – Forfait avant la rencontre (le jour de la rencontre)

En cas de forfait constaté le jour de la rencontre, le club recevant est dans l'obligation de remplir et transmettre la feuille de match en indiquant « équipe adverse absente à l'heure du match ». Il est également responsable de la saisie des scores (3/0 - 25/0 - 25/0 - 25/0) et de l'envoi sur le serveur. La CDS statuera sur le forfait et l'enregistrera sur le serveur.

Art. 4.5 – Forfait général

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » :

- perte de QUATRE rencontres par forfait,
- perte de TROIS rencontres par forfait et de TROIS rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS.

Lorsqu'une équipe d'un club est exclue par forfait général du championnat se déroulant en rencontres « Aller » et « Retour », les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à l'« Aller » qu'à l'« Retour » sont annulés.

L'équipe déclarée forfait général, est classée dernière de sa poule.

Art. 5 – Organisation matérielle de la rencontre

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau de la sécurité.

Art. 5.1 – Ballon

Le club recevant doit mettre à disposition un minimum de 12 ballons (6 par équipe). Les références conseillées sont les suivantes : MIKASA : V200W ; V300W ; MVA200 ; MVA300 - MOLTEN : V5M5000 ; V5M4500 - DECATHLON ALLSIX V900

Art. 5.2 – Terrain

Le terrain doit mesurer 9m x 18m. La hauteur du filet est fixé à 2,43m.

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne possède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé).

L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité. Recul conseillé : 3m minimum autour du terrain.

Art. 5.3 – Autres équipements

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

Art. 6 - Protocoles des rencontres loisirs

Art. 6.1 - Horaires

L'horaire indiqué sur le serveur est l'horaire de début de rencontre. La salle et la feuille de match doivent être mises à disposition des deux équipes aux moins 30 minutes avant cet horaire.

Heure programmée de la rencontre	H
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Remplissage de la feuille de match	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 14 minutes
Echauffement au filet	H - 13 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H - 3 minutes

Il est donc indispensable de prévoir au minimum 2h de créneau après le début de la rencontre (3h conseillé).

Art. 6.2 – Feuille de match

Le club recevant doit mettre à disposition des adversaires une feuille de match dès leur arrivée.

Il a la possibilité d'utiliser **la feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)**.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée, et ce quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la feuille de match papier devra être utilisée.

Chaque responsable d'équipe complète la composition de son équipe et doit obligatoirement mettre à disposition de son adversaire les licences ou pièces justificatives des joueurs. Une équipe présente mais incomplète ou qui ne peut justifier de la qualification de ses joueurs sera déclarée forfait.

L'enregistrement des équipes doit être terminé **avant** l'heure de début de la rencontre.

Feuilles de match papier :

Feuille de match 4x4 :

<https://web.cdvb77.fr/download/fdm-comite-seine-et-marne-4x4-loisir?wpdmdl=1332>

Feuille de match 6x6 :

<https://web.cdvb77.fr/download/fdm-comite-seine-et-marne-6x6-loisir?wpdmdl=2377>

Feuille de match électronique : Le mode opératoire est accessible sur le site internet fédéral à partir du lien suivant : <http://extranet.ffvb.org/481-37-1-FDME>

Art. 6.3 - Arbitrage

L'arbitrage est normalement assuré par le club recevant et peut être pris en charge par :

- un des joueurs de l'équipe recevante, accompagné éventuellement d'un joueur de l'équipe adverse en tant que 2^{ème} arbitre. Les joueurs occupant le rôle d'arbitre ne peuvent en aucun cas conseiller ou coacher leur équipe tant qu'ils sont arbitres. L'arbitre peut être remplacé pour pouvoir entrer sur le terrain, même en cours de set.

- un licencié Compet'Lib, Compétition extension VB ou Encadrement « Arbitre » ou « Educateur sportif ».

Les deux équipes peuvent toutefois s'accorder sur un auto-arbitrage.

Art. 6.4 – En cas d'interruption de la rencontre

S'il existe un horaire fixe de fin de créneau, l'équipe recevante DOIT avoir prévenu l'équipe adverse avant la rencontre (nous vous recommandons d'envoyer un mail aux adversaires quelques jours avant la rencontre). Par ailleurs, cette information doit être consignée dans le pavé remarques de la feuille de match et être signée par les deux capitaines avant le début du match.

En cas d'interruption d'une rencontre due à la fermeture de la salle avant le début du 5^{ème} set, le score des 3 premiers sets est conservé. L'équipe menant 2-1 après ces 3 sets remporte alors le match.

Lors de la saisie des scores, on ajoute les deux sets manquants (0/25 aux perdants et 15/0 aux vainqueurs) pour donner une victoire 3 sets à 2.

Si l'interruption se produit dans le 5^{ème} set, on conserve l'écart de points et l'équipe en tête emporte le set et donc le match 3-2.

Si moins de 3 sets ont pu être joués, le club recevant sera déclaré perdant de la rencontre par pénalité.

Exemples : match Eq. A contre Eq. B

Cas 1 - interruption au 4^{ème} set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 12/20** puis interruption => l'équipe A gagne le match sur le score de 3/2 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 0/25 – 15/0)

Cas 2 - interruption au 5^{ème} set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 5/8** puis interruption => l'équipe B gagne le match sur le score de 2/3 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 12/15)

Cas 3 - interruption au 3^{ème} set : **25/23 – 22/25 – 17/15** puis interruption=> l'équipe A, recevante, perd le match par pénalité 0/3 (0/25 – 0/25 – 0/25)

Art. 6.5 – Communication des résultats et transmission de la feuille de match

Dans le cas d'une feuille de match « papier », l'équipe remportant la rencontre doit la conserver et devient responsable de la saisie des scores et de l'envoi du scan de la feuille sur le serveur fédéral, dans les 48h suivant la rencontre. En cas de retard, l'équipe vainqueur disposera de 7 jours après la relance de la CDS pour saisir et envoyer la FDM sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

Dans le cas d'une FDME simplifiée, le club recevant devra envoyer les résultats au plus tard 48h après la rencontre. En cas de retard, il disposera de 7 jours après la relance de la CDS pour transférer la FDME sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

Dans tous les cas, nous conseillons aux capitaines de conserver une photo des résultats.

Art. 7 – Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIVB en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

Particularités du 4x4 : Matches à 4 contre 4. Pas de faute de position (placement libre sur le terrain). Seul l'ordre de rotation au service doit être respecté. Les 4 joueurs sont considérés comme joueurs avant. Changements de joueurs libres et limités à 4 par set.

Art. 8 – Classement

Matches en 3 sets gagnants de 25 pts avec 2 pts d'écart et tie-break de 15 pts avec 2 pts d'écart.
2 temps-mort de 1 minute par set par équipe (plus de temps mort techniques !).

Les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1, 3/0 ou 3/2	3 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité ou forfait	- 1 point

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :

- Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
- Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	manuel.geslin@cdivb77.fr
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	marjorie.lecerf@cdivb77.fr
CDS 77	Commission Sportive	sportive@cdivb77.fr

Liens :

Comité de Seine et Marne de volley :

www.cdivb77.fr

Serveurs FFVolley (calendriers) :

http://www.fvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77

Serveur FFVolley (saisie des résultats) :

http://www.fvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php

Serveur FFVolley (espace club – demande de modification du calendrier) :

https://www.fvbbeach.org/ffvbapp/weblic/acces_licences.php

RGES / RGLIGA / etc. :

<http://extranet.fvb.org/196-37-1-Statuts-et-Reglements>

Règles FIVB :

https://www.fivb.com/-/media/2022/cooperate/volleyball/rules%202021-2024/fivb-volleyball_rules2021_2024-fr-v2a.pdf?la=en&hash=8AE9375171006D77DE7CC022912AE9C2